



Journal des CSE

SNCF Réseau

Édition Siège & DGCS

Juin/Juillet 2021



Pages 2 & 3 : Déclaration liminaire du CSE du 15 juin 2021

Pages 4 & 5 : Déclaration liminaire du CSE du 8 juillet 2021

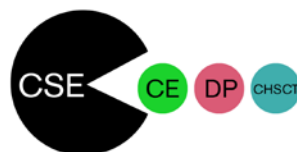


Page 6 : Diagnostic Compétences cadre RÉSEAU (DCCR)

Page 7 : L'avis de vos élus



Page 8 : Qui sommes-nous ?





Déclaration liminaire UNSA-Ferroviaire

Réunion plénière du 17 juin 2021

(lue par Roland Boudin)

M. le Président,

Nous souhaitons informer le Président que nous avons alerté la Direction par le biais du COSEC en janvier 2021 sur le fait que nos formateurs SE (Signalisation Électrique) ne sont plus habilités à travailler sur les batteries d'accumulateurs au titre de la C 18505 en vigueur depuis 2015. À la suite de nos relances, le sujet est sur la table de la prochaine CSSCT du 24 juin, mais nous aimerions avoir une réponse plus rapidement.

Doit-on respecter les « règles qui sauvent » ? Ou est-il admissible de patienter sur ce sujet qui touche la sécurité, la réglementation ainsi que la pédagogie ?

Lors des précédents CSE, vous vous êtes engagé à fournir des réponses aux formateurs placés sur l'indemnité à 350 € au lieu de 450 € (si besoin, nous pouvons donner les noms). Vous vous êtes également engagé à fournir un document « plus officiel » aux formateurs dispensés de Diagnostic Compétence des Cadres RÉSEAU (DCCR). À ce jour, ces engagements ne sont pas respectés, toujours pas de réponse, toujours pas de documents...



Lors du CSE du 15 avril comportant un point sur la Direction Générale Finances et Achats (DGFA), nous avons porté à votre connaissance l'inquiétude des salariés du service « contract manager » de la Direction des Achats RÉSEAU (DAR). Le nouvel organigramme de cette Direction laissait apparaître un rattachement fonctionnel de ces salariés à chacune des DTA pour lesquelles ils interviennent. Des rumeurs de plus en plus persistantes d'éclatement de cette équipe au profit des Directions Territoriales des Achats (DTA) circulent dans les couloirs (virtuels en ces temps particuliers).

M. le Président, nous souhaitons toujours que ce point soit éclairci pour que les agents concernés puissent continuer de se mobiliser pour l'Entreprise, que ce soit dans l'équipe actuelle, ou chacune et chacun dans les DTA respectives.

Dans un contexte d'ouverture progressive à la concurrence, l'Entreprise prépare la transposition du futur décret sur la classification et la rémunération qui devrait être publié cet été.

La SNCF se base pour ses travaux sur la recommandation patronale de l'UTP (Union des Transports Publics) qui est largement moins-disante que l'accord de branche signé par l'UNSA-Ferroviaire, mais aujourd'hui, personne ne peut savoir ce que contiendra réellement ce décret.



Rappelons que la note patronale n'a pas intégré l'ensemble des garanties salariales de branche :

- ✓ Pas de prime d'ancienneté de branche,
- ✓ Une ancienneté d'entreprise qui ne concerne pas l'ensemble des salariés,
- ✓ Pas de compensation minimale garantie du travail de nuit, des jours fériés et le dimanche,
- ✓ Pas de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) de Branche,
- ✓ Pas d'encadrement de la polyvalence et la poly compétence qui pourtant en cette période d'ouverture à la concurrence est indispensable,
- ✓ etc.

Nous découvrirons bientôt, si ces droits obtenus par voie de négociations seront repris dans le décret, et de fait dans la transposition dans l'Entreprise.

Au regard du contexte, nous en doutons, mais jamais nous ne baisserons les bras.

Les travaux menés par le Conseil Général de l'Environnement & du Développement Durable (CGEDD), l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et l'Inspection Générale des Finances (IGF) depuis février 2021 sur les Facilités de Circulation (FC) octroyées aux salariés de l'opérateur historique ainsi que leurs ayants droit, et leur avenir avancent. Il semblerait que l'analyse du coût des Facilités de Circulation (FC) par agent est évaluée à hauteur de seulement 436 € annuellement. Nous sommes donc bien loin d'un avantage mirobolant, comme il est annoncé dans de nombreux écrits gouvernementaux et également colporté par nos détracteurs.

L'UNSA-Ferroviaire rappelle que les FC sont une composante incontournable du contrat de travail chez l'opérateur historique.

Elles doivent non seulement être maintenues et faire partie du sac à dos social, mais également élargies à l'ensemble des salariés des autres Entreprises Ferroviaires (EF).

Les Facilités de Circulation doivent donc devenir UNIVERSELLES pour les salariés de la Branche.

Je vous remercie de votre attention.



Déclaration liminaire UNSA-Ferroviaire

Réunion plénière du 8 juillet 2021

(lue par Roland Boudin)

M. le Président,

Les projets mis à l'ordre du jour de ce CSE ressemblent étrangement à un plan social mal déguisé.

C'est certes dit et écrit avec beaucoup de tact et d'élégance alors qu'en fait, ces réorganisations vont avoir un impact conséquent sur l'organisation des métiers de la communication, des gestion-finances, des achats et des ressources humaines.

Si l'UNSA-Ferroviaire peut entendre qu'il est nécessaire de trouver des solutions pour redresser la situation financière de notre Entreprise et comprendre les enjeux qui sont la conséquence d'une crise sanitaire sans précédent, nous n'acceptons pas que l'humain soit la variable d'ajustement.

L'UNSA-Ferroviaire se demande si la qualité du travail réalisé jusqu'à aujourd'hui par les agents des fonctions RH, Finances, Achats et Communication est réellement reconnue.

Les projets proposés aujourd'hui en l'état nous inquiètent fortement pour la pérennité de notre Entreprise et particulièrement pour l'avenir des cheminots qui, pourtant, ont su démontrer leur implication et leur professionnalisme depuis le début de la crise sanitaire.

Est-ce là une façon de leur montrer de la bienveillance et de la reconnaissance ?

Ce sont des femmes et des hommes qui occupent ces fonctions avec engagement, conviction, vocation, parfois à la suite de reclassements, et qui vont perdre leur poste dans ces projets. Il faut rappeler que de telles

réorganisations occasionnent d'importants risques psychosociaux, ces RPS qui sont censés être évités mais surtout combattus.

Le Président FARANDOU avait pourtant promis, la main sur le cœur, que l'humain serait au centre de tous les projets. Est-ce vraiment le cas aujourd'hui ???

Comment la qualité et l'amélioration de la qualité du service rendu au client peuvent-elles être mises en avant, alors que la Direction de Réseau sacrifie la proximité au profit de plaques les plus éloignées possibles de l'utilisateur final ?

Dans les « mesures d'accompagnement », l'UNSA-Ferroviaire ne trouve rien sur l'accompagnement des reconversions fonctionnelles.

Dans ces projets, certains aspects n'ont pas été étudiés en profondeur. Qu'en est-il des renoncements, des tâches orphelines, des boucles de rattrapage, du dimensionnement des postes, de la charge de travail et de la charge mentale ?

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ces éléments n'ont pas été pris en compte.

Encore une fois, notre Organisation Syndicale déplore que les représentants du personnel n'aient pas été associés à cette démarche, ni même interrogés sur d'éventuelles propositions.

Nous déplorons et même dénonçons ces façons de faire qui ne s'apparentent pas à un dialogue social de qualité.



Nous n'évoquerons pas toutes les inquiétudes que nous nourrissons vis-à-vis d'une telle évolution mais nous voulons faire prendre conscience à l'Entreprise qu'une transformation doit être mûrement réfléchie, partagée avec tous les acteurs pour repositionner l'humain au cœur du projet. Dans ces circonstances et devant la complexité des dossiers de réorganisation, l'UNSA-Ferroviaire demande une délibération pour faire appel à des expertises. La préinformation concernant le projet d'évolution conjointe de

l'organisation des entités Direction Sécurité Sûreté Risques (DSSR) et Direction Sécurité Opération et Production (DSOP) : «optimisation DSSR-DSOP» est également présentée au CSE des Directions Techniques. C'est normal puisque les deux périmètres sont concernés par le projet. Alors pouvez-vous nous expliquer pourquoi le dossier présenté aux élus des Directions Techniques est plus exhaustif ? La réorganisation inclut aussi la Direction Générale Exploitation Système (DGEX).

Maintenant, voici quelques informations concernant la réorganisation des centres de formation :

La date de fermeture de certains centres a été officiellement annoncée. Ainsi, l'Unité de Formation voie d'Amiens fermera ses portes en septembre. À ce jour, aucun des reclassements annoncés n'a eu lieu. Les formateurs vont juste être fictivement transvasés, sans 630, à Moulin Neuf dans une unité qui fermera ses portes fin 2022 pour la voie et début 2022 pour le SE. Au lieu de fermer un bâtiment, ce sont deux Unités de Formation qui fermeront et les questions RH sont repoussées à plus tard...

Les formateurs commencent à avoir des retours à la suite des entretiens exploratoires qu'ils ont passés.

Ainsi, certains Assistants Gestion Organisation (AGO) se voient attribuer, du jour au lendemain, la charge de travail de collègues libérés, et ça, sans savoir combien de temps ils devront assumer cette double charge et sans même être rassurés sur leur propre devenir. Un formateur s'est vu refuser l'ensemble de ses demandes pourtant en cohérence avec son parcours professionnel. Cet agent, dont le travail et l'investissement personnel ne sont pas

remis en cause, ne sait pas ce qu'il deviendra à la fermeture de son centre.

Monsieur le Président, si nous ne restons pas vigilants, ce genre de situations va se multiplier et s'amplifier au rythme soutenu des différentes réorganisations et les situations de Risques Psycho-Sociaux (RPS) vont se multiplier.

Et ce n'est pas en allégeant l'ordre du jour de nos séances plénières, sous prétexte que ce dernier serait trop conséquent pour être traité en une journée si l'on ne diffère pas certains sujets, que la situation va s'améliorer.

La délégation UNSA-Ferroviaire déplore le report à septembre du point de l'ordre du jour intitulé « Point Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) et présentation du rapport par la secrétaire Adjointe ».

Outre l'aspect légal qui n'est pas respecté, reporter ce point, c'est reléguer au second plan tous les sujets s'y afférant et négliger le travail conséquent effectué par les conseillers sécurité (COSEC), la Présidente, la secrétaire et les membres de la Commission Santé Sécurité & Conditions de Travail (CSSCT). Merci de votre attention.

Dispense de DCCR (Diagnostic compétences cadre réseau)

Le diagnostic compétences cadre réseau est devenu le passage obligé pour évoluer de la qualification E vers F. Même s'il ne constitue qu'un pré requis insuffisant à l'obtention de la qualification supérieure, il n'en est pas moins indispensable depuis la suppression de l'examen pré requis cadres (PRC).

Après trois ans de lutte syndicale, vos élus ont enfin obtenu gain de cause au sujet de la légitime demande de dispense de DCCR pour les formatrices et formateurs permanents en unité de formation ayant intégré l'établissement avant le 31/12/2017.

| Demande de dispense de DCCR Formateurs | |
|--|---|
| Recevabilité de la candidature | Être formateur permanent sur la qualification E depuis au moins 3 ans. Être sur le poste depuis une date antérieure au 31/12/2017. |
| Calendrier | Candidature possible tout au long de l'année. |
| Validité | À vie. |
| Transmission de la demande | Un imprimé est à faire valider par les N+1 et N+2 puis à transmettre au conseiller carrière (CK) par voie hiérarchique. |
| Remarque importante | Le DCCR constitue un prérequis nécessaire, mais insuffisant pour l'accès à la qualification F. |

Pour plus d'infos :



Ou contactez vos élus.



L'AVIS DE VOS ÉLUS

Pré-info projet d'évolution DSSR/DSOP :

Présentation des enjeux et objectifs visés par le projet par le Directeur général adjoint sécurité (J.C. LARRIEU)

- Organisation actuelle : héritage du temps de RFF
- Nécessité de reconstruire une organisation pour éliminer les doublons de missions - Réaffectation des missions dans des entités uniques à DSSR ou DSOP
- Volonté d'intégrer une vision « système » dans la prise en compte de la sécurité ferroviaire

Sur le fond, l'UNSA-Ferroviaire reconnaît que l'organisation actuelle n'est pas lisible (même en interne), et qu'il était indispensable de clarifier les rôles de chacun pour le management de la sécurité à Réseau.

Sur la forme, l'UNSA-Ferroviaire apprécie que les principes de cette réorganisation soient présentés très en amont, mais restera vigilante sur l'évolution de l'emploi dans ces services, lorsque l'organisation finale nous sera présentée.

Info-consultation du projet de l'évolution ligne métier communication et de la Direction Finances et Achats DFA sur la zone Nord EST Normandie (NEN) :

Les élus (toutes OS confondues) font le constat que les dossiers présentés par l'Entreprise pour ces 2 réorganisations sont incomplets, voire incohérents. En conséquence, il a été proposé que les consultations sur ces dossiers soient reportées à la réunion plénière du mois de septembre 2021, et que ce temps soit mis à profit pour être accompagné par un cabinet d'expertise, rétribué à 100 % par le CSE. Le Président du CSE accepte cette proposition.

Les salariés concernés par ces réorganisations sont invités à se rapprocher des élus UNSA-Ferroviaire pour porter à leur connaissance tout élément susceptible d'apporter un éclairage complémentaire sur ces dossiers dont nous soupçonnons que le seul but (caché) est de supprimer des emplois.

Consultation sur le bloc 3 de la loi Rebsamen :

Cet exercice annuel issu des dernières lois « travail » a fait l'objet d'une expertise pour aider les élus à émettre un avis objectif sur la façon dont l'Entreprise a conduit en 2020 les volets « formation, SSCT, social, emploi », comparés à 2019 sur le périmètre de notre CSE.

L'avis donné est unanimement CONTRE la façon dont l'employeur a mené ces différents items en 2020.



Qu'est-ce que le CSE ?

Le gouvernement a instauré la fusion des IRP et créé une instance unique de représentation du personnel, le **Comité Social et Economique (CSE)** par le biais d'une ordonnance publiée le 23/09/17.

Depuis le 1er janvier 2019, les CSE ont été mis en place à la SNCF, fusionnant ainsi les DP, le CHSCT et le CE. Cette nouvelle instance reprend donc l'ensemble des prérogatives suivantes :

- gérer les **réclamations individuelles et collectives**,
- traiter les questions relatives à la **Santé, Sécurité et Conditions de Travail**,
- être informés et donner un avis sur les projets **stratégiques, économiques** ou relatifs à l'**emploi**, présentés par l'entreprise.

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

SI VOUS SOUHAITEZ NOUS ADRESSER DES QUESTIONS : uad.reseau@unsa-ferroviaire.org

| Nom | Prénom | Mail | Nom | Prénom | Mail |
|---------------|-------------|--|---------|--------------|--|
| PERON | FRANCIS | francis.peron@reseau.sncf.fr | LECEURS | FLORENCE | Leceurs.f@unsa-ferroviaire.org |
| MOINE | NATHALIE | nathalie.moine@reseau.sncf.fr | LEMOINE | GREGORY | gregory.lemoine@reseau.sncf.fr |
| LEFEVE-MICHEL | BENOÎT | benoit.lefeve-michel@reseau.sncf.fr | POLYN | OLIVIER | olivier.polyn@reseau.sncf.fr |
| LAIZET | MORGANE | morgane.laizet@reseau.sncf.fr | HENON | JENNIFER | jennifer.henon@reseau.sncf.fr |
| BOURBON | MICHAËL | michael.bourbon@reseau.sncf.fr | ANNE | CORINNE | corrine.anne@reseau.sncf.fr |
| SCATENA | JEAN-PIERRE | jean-pierre.scatena@reseau.sncf.fr | LORQUIN | CÉDRIC | cedric.lorquin@reseau.sncf.fr |
| GELÉE | CATHERINE | catherine.gelee@hotmail.fr | FOURROT | JEAN CHARLES | jean-charles.fourot@reseau.sncf.fr |
| BOUDIN | ROLAND | roland.boudin@reseau.sncf.fr | GERI | PHILIPPE | philippe.geri@reseau.sncf.fr |
| DUPUIS | REMY | remy.dupuis@reseau.sncf.fr | | | |

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS Effraces Service public Responsable
Savoir-faire Gestion

EXPERTISE

Hot-Line Juridique Filiales Autonome STATUT

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère !

Nom:
Prénom:
Direction:
Adresse Pro:
Collège:
Tél:
Mail:

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org

SI VOUS SOUHAITEZ CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : <https://www.unsa-ferroviaire.org>

UNSA-Ferroviaire

19 rue des Bretons – 93210 La Plaine St Denis

federation@unsa-ferroviaire.org